

## AVIS PUBLIC

**OBJET : RÈGLEMENT NUMÉRO 410 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 380 ET 398 DÉCRÉTANT LES RÈGLES ENCADRANT LA GESTION CONTRACTUELLE À LA MRC DE PORTNEUF – ADOPTION**

Lors de son assemblée régulière tenue le 15 février 2023, le conseil de la MRC de Portneuf a adopté le règlement en objet.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Quiconque désire prendre connaissance du règlement numéro 410 peut le consulter sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.portneuf.ca](http://www.portneuf.ca), dans la section « La MRC », puis « Règlements et politiques ».

CAP-SANTÉ, CE 22 FÉVRIER 2023.



Josée Frenette, B.A.A., OMA  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 24 février 2023. EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Greffier(ière)-trésorier(ière)



Municipalité